



DELIBERATION N° 2024-12

Objet : Convention cadre avec AGORA STORE pour des prestations de vente aux enchères publiques en ligne

Le 19 mars 2024 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 05/03/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, René VALORGE, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMON (suppléant).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Jean LABOURET.

Le Président propose de signer une convention avec la société AGORASTORE pour des prestations de vente aux enchères publiques en ligne, dans l'objectif de valoriser certains matériels réformés du syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le **21 MARS 2024**

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Jean LABOURET



Transmis au représentant de l'Etat le : **26 MARS 2024**
Publié le : **26 MARS 2024**